

LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE THETFORD MINES

Règlements particuliers et code d'éthique pour tous

Généralités

1.1 INTRODUCTION

Les présents règlements contiennent les règles de sécurité, un code d'éthique et de bonne conduite ainsi que des normes de comportement dont devraient s'inspirer tous les intervenants et membres du C.P.A.(Club de Patinage Artistique de Thetford Mines) pour le plus grand bien du club.

1.2 OBJECTIF DU CLUB

L'objectif de notre club est de fournir aux patineurs l'encadrement pour assurer leur progression et leur faire prendre plaisir à la pratique du patinage artistique. La poursuite de cet idéal requiert la coordination des efforts de chacun pour se donner un environnement agréable et sécuritaire.

RÈGLEMENTS À L'INTENTION DES PATINEURS ET ENTRAÎNEURS

L'entraîneur est le premier responsable des performances de nos athlètes, de l'esprit du club, de la discipline et de la sécurité qui y règne. L'entraîneur doit toujours apporter de la bonne humeur, de la discipline, de l'entraide et de la compétence. Les **patineurs ont le devoir de respecter l'horaire d'entraînement prévu avec son professionnel. Tout patineur ne pouvant se présenter à son cours doit en aviser son entraîneur à l'avance. (Voir votre entraîneur)**

Bien que la mission première du club envers ses patineurs soit de leur faciliter la maîtrise de toutes les facettes du patinage artistique, il a également comme souci de développer leurs bons goûts, leurs bonnes manières et d'assurer leur sécurité. C'est dans cette optique que sont soumis les présents règlements.

- A) **LANGAGE...** **Aucun écart de langage** (sacrer, mots vulgaires, mots blessants..) n'est autorisé à l'aréna pendant les sessions de patinage artistique surtout en présence de plus jeunes.
- B) **SURFACE...** La glace doit être exempte de tout objet potentiellement dangereux surtout au cours des pratiques de style libre et de danse.
- C) **LES BANDES...** Les rassemblements et arrêts le long des bandes sont interdits sauf à la demande de l'entraîneur. Il est interdit de s'asseoir sur la bande. Les bandes doivent être libres de tous objets susceptibles de tomber sur la glace ; tout objet sera rangé de façon sécuritaire dans les vestiaires (chambres) ou sur les bancs des joueurs. Les papiers mouchoirs utilisés doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

- D) **LES PORTES ...** Les portes de la patinoire **doivent être fermées** et verrouillées durant l'entraînement.
- E) **VÊTEMENTS ET SOINS PERSONNELS...** La robe ou pantalon de patinage est recommandé et le survêtement est suggéré pour le patinage. Ne pas porter des bijoux ou autres objets susceptibles de tomber pendant une performance pouvant causer des blessures. Les cheveux longs doivent être attachés de façon à demeurer sécuritaires et ne pas nuire à la vision. Les *pantalons à bas évasé* et les **JEANS SONT INTERDITS**. Les lunettes doivent être maintenues en place par un cordon élastique ou un moyen équivalent. Pour l'image du club et des personnes, une tenue sportive et professionnelle est suggérée. Les manteaux longs ne sont autorisés que pour les entraîneurs pour des raisons de confort et de santé.
- F) **COURTOISIE ET SÉCURITÉ**
- **Tout patineur doit respecter ses confrères et consœurs et éviter de leur nuire.** Il doit faire preuve d'esprit sportif et de **politesse**.
 - Tout patineur doit se **RELEVER RAPIDEMENT** après une chute.
 - **Les patineurs doivent surveiller l'évolution des autres pour éviter les accidents.**
 - Pour accéder à la patinoire, les membres devront se tenir à la file indienne afin d'éviter tout accident.
 - Une fois sur la patinoire le patineur doit y demeurer jusqu'à la fin de sa séance de patinage (sauf sur demande provenant de l'entraîneur)
- G) **ÉQUIPEMENTS PROTECTEURS ET PATINS**
- Un casque de sécurité est obligatoire pour la catégorie initiation au patin et tous les enfants âgés de 5 ans ou moins. Il est recommandé au niveau du Patinage Plus.
 - Le port de mitaines ou gants est obligatoire.
 - Les protèges-lames doivent être placés dans l'espace prévu (casiers de bois) tout près de la porte où les patineurs entrent. (ne pas utiliser les bandes s.v.p.)
- H) **HOMOGENÉITÉ DES PATINEURS**
- Les patineurs de style libre, lorsqu'ils évoluent à l'intérieur des horaires d'entraînement régulier, doivent être de niveau égal et/ou de taille semblable ou compatible.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** PEUT AUTORISER L'ÉVOLUTION D'UN PATINEUR (**membre ou non-membre du CPA Thetford**) HORS DE SON GROUPE HABITUEL AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- Que la demande d'autorisation pour ce faire lui soit adressée par écrit par le patineur (si d'âge légal) ou un de ses parents et/ou un tuteur ou son entraîneur.
- Que la demande soit accompagnée d'une attestation de faisabilité de son entraîneur.
- Que la raison de la demande AIT ÉTÉ JUGÉE SÉRIEUSE ET ACCEPTABLE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

RÈGLEMENTS À L'INTENTION DES PARENTS

Directives ou conseils interdits :

Durant les pratiques et les cours, seuls les patineurs, les monitrices (assistantes de programme) ou les professionnels assignés à une séance de patinage doivent se trouver sur la patinoire.

Respect de l'attention et de la concentration des patineurs :

Il est INTERDIT AUX PARENTS, AMIS OU SPECTATEURS DANS LES ESTRADES DE CRIER OU, S'ADRESSER AUX PROFESSIONNELS OU AUX PATINEURS PENDANT LES PRATIQUES OU LES COURS, AFIN DE NE PAS NUIRE OU DÉCONCENTRER L'ENSEMBLE. LES REMARQUES OU LES PLAINTES SE FONT À DES MOMENTS MIEUX APPROPRIÉS.

Observateur le long des bandes ou près de l'endroit de la musique :

Pour des raisons d'efficacité et de concentration, les spectateurs sont priés d'observer les patineurs assis dans les estrades et de ne pas flâner ou se tenir près de l'endroit de la musique qui est réservé aux seules personnes autorisées. (S.V.P., chers parents, gardez vos enfants en bas âges près de vous)

Chambre des patineurs

Dans le but de préserver l'intimité des patineurs et patineuses et l'harmonie du groupe, les parents ou accompagnateurs sont priés d'attendre leurs enfants à l'extérieur de la chambre.

TOUTE DISCUSSION PERSONNELLE DEVRA ÊTRE FAITE À L'EXTÉRIEUR DE LA CHAMBRE S.V.P. SOYEZ DISCRETS !!!

Comportements et attitudes des parents :

En tout temps à l'aréna, **LES PARENTS DOIVENT DONNER L'EXEMPLE PAR LEUR BONNE CONDUITE. ILS DOIVENT DÉMONTRER COMPRÉHENSION ET PATIENCE ENVERS TOUS LES ENFANTS. ILS DOIVENT RÉAGIR EN ADULTE ET APPRENDRE À PENSER AU BIEN COMMUN DU CLUB.**

Règle de bonne conduite envers les autres membres :

Il est formellement interdit aux parents de s'invectiver ou d'adresser des reproches à un membre (patineur, entraîneur ou parent) en public. Les comportements répréhensibles ainsi que les accrocs aux règlements et à l'éthique doivent être soumis au conseil d'administration qui a seul autorité en la matière.

LES PARENTS

Les parents sont les intervenants payeurs et sûrement les plus intéressés au développement de leur enfant; à ce titre, ils sont une ressource importante pour les entraîneurs et l'administration du club. Ils ont le droit de connaître l'évolution de leur enfant individuellement et par rapport aux autres ce qui se fait par le dialogue régulier avec l'entraîneur ou en consultant le tableau de compilation des tests, de compétitions, de l'horaire ou tout autre information. **Ce TABLEAU (babillard) est tout près des chambres des patineurs. Alors il faut souvent LE CONSULTER afin d'être bien informé de tout changement ou visitez le site internet cpathetford.com**

Les parents doivent réaliser que le CLUB c'est eux. L'atmosphère et les performances du club seront directement proportionnelles aux efforts que chacun mettra à l'administrer et à le promouvoir.

LE CLUB

LIGNES DIRECTRICES DE L'ADMINISTRATION ET SANCTIONS

Pour l'image de CLUB et des ses professionnels, le club s'assurera que les règlements de comportements et de sécurité seront suivis. Tout membre du conseil d'administration ou leurs mandataires veilleront au respect des règlements, les manquements seront soumis pour discussion au conseil d'administration.

SANCTIONS

Toute personne œuvrant au CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE THETFORD MINES est tenue d'obéir aux instructions et règlements du CLUB ainsi que d'observer les normes de bons comportements.

En cas de non observation de ces lignes directrices, les responsables, après un premier avertissement, prendront les mesures disciplinaires suivantes :

- a) Pénaliser la personne qui enfreint les règlements en mettant fin à sa séance et lui ordonnant de regagner la chambre des patineurs.
- b) Le refus d'obéir à une mesure disciplinaire peut entraîner pour cette personne sa suspension ou son exclusion du CLUB par le conseil d'administration.
- c) La présence de parents dans l'enceinte (estrade) est un privilège révoquant par le conseil d'administration si elle est préjudiciable aux séances d'entraînement ou au bon esprit d'équipe.
- d) Toute personne qui directement ou indirectement se comporte ou s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des responsables ou de leurs décisions, peut être suspendue ou exclue du CLUB

MERCI À TOUS POUR VOTRE COLLABORATION !!!

Pour le plaisir de PATINER en
toute
SÉCURITÉ



C.P.A THETFORD

RÈGLEMENTS ET CODE
D'ÉTHIQUE DU CLUB DE
PATINAGE ARTISTIQUE DE
THETFORD